



# CHM PLOUHINEC POINTE DU RAZ

Kersaudy / 29770 Cleden Cap Sizun  
Tel: 02 98 70 61 82 Port: 06 63 62 81 48  
E-Mail: [chmplouhinec@aol.fr](mailto:chmplouhinec@aol.fr)  
Agrément Ministère Jeunesse et sports 29 S 1506  
Identifiant SIRET 535 182 448 00014

mercredi 7 mai 2014

Objet : *Dysfonctionnement et incurie  
de l'arbitrage lors du GPF*

Monsieur Marc Andrieux  
Président de la F.F.H.M.F.A.C.

Monsieur le Président,

Je viens par la présente vous signaler les dysfonctionnements et l'incurie de la gestion de l'arbitrage à l'occasion du Grand Prix Fédéral qui s'est déroulé ce week-end à Quimper. Tous les faits que je vais vous relater dans ce courrier sont dus en grande partie à l'incompétence du délégué fédéral à gérer une finale nationale, et la suffisance de certains membres du jury (arbitres internationaux).

Ma première remarque concerne l'aire de compétition, qui ne répondait pas aux critères définis par les articles 7.3.10 et 7.5.15 du règlement IWF téléchargeable sur le site fédéral.

En effet le jury était positionné sur la même ligne que les arbitres et collé au secrétariat qui se situait à gauche du plateau. Les arbitres latéraux n'étaient éloignés que de 1.50m de l'arbitre central.

Il est inadmissible et inconséquent que le délégué fédéral et les membres du jury (deux d'entre eux sont membres de la CNA) aient pu laisser se dérouler la compétition avec des emplacements non réglementaires. Suite à ces positionnements tronqués, le jury et les arbitres ne pouvaient, et ce à aucun moment de la compétition avoir la vision du plateau comme le stipule le règlement.



A cause de cette situation non réglementaire les membres du jury ont déjugé une quarantaine d'essais au cours du week-end, provoquant un mécontentement et un sentiment d'injustice chez les athlètes et les entraîneurs participants, ainsi qu'un sentiment d'incompétence chez les arbitres nationaux qui officiaient.

La deuxième irrégularité que je me permets de porter à votre attention concerne le non-respect de l'article 4.1 du règlement sportif d'haltérophilie 2013-2014 concernant les obligations relatives à la licence. Celui-ci n'a pas été appliqué, car deux athlètes ont participé à la compétition sans avoir présenté de licence lors de la pesée. Ce non-respect du règlement n'a pu se faire qu'avec l'accord donné par le délégué fédéral sollicité par les arbitres nationaux présents.

Ma troisième réclamation concerne l'article 6.5.13 concernant le délai accordé au compétiteur pour changer la charge demandée. La compétition a débuté le vendredi avec un modèle de carte de compétiteur non conforme, une application des règles pour la validation de la charge progressive et l'ouverture aux deux modifications prévues par le règlement, qui variait à chaque plateau selon l'arbitre présent.

A leurs décharges, pas une seule réunion, concernant l'application du règlement et le fonctionnement du poste de chef des estafettes et d'autres postes, n'a été effectuée par le délégué fédéral.

De plus les plateaux qui se sont déroulés le vendredi toute la journée et ceux du samedi matin n'ont pas bénéficié de la même équité au niveau des règles d'arbitrage que les plateaux suivants. La raison en est simple, les cartes compétiteurs non conformes ont été changées à partir du troisième plateau du samedi et les modalités expliquées à ce moment-là aux arbitres et aux entraîneurs.

Trop tard, car de nombreux athlètes se sont fait léser et de nombreux matches ont été perdus par cet amateurisme de bas étage dans la gestion des changements de barre.

Si vous souhaitez un témoignage ne souffrant d'aucune contestation, je me permets de vous conseiller de contacter Monsieur Lebaigue Jean-Luc qui vous confirmera mes réflexions et vous expliquera comment son athlète a été lésée !

Dimanche matin j'officiais sur le premier plateau de la journée, comme arbitre latéral droit. Au sixième essai effectué, après avoir validé l'essai de l'athlète le jury nous appelle à sa table, qui je vous le rappelle n'est pas à un emplacement qui permet pas la vision du plateau comme le stipule le règlement, et nous annonce qu'il nous déjuge en mettant l'essai à l'athlète.

Suite à une demande d'explications de ma part au jury, la réponse reçue est la suivante : « nous sommes le jury, nous avons le droit divin, vous êtes déjugés ».

Nous sommes retournés à notre place et l'athlète suivant a été appelé. Suite à notre jugement nous ne validons pas l'essai pour faute de bras. Le jury nous rappelle à sa table et nous annonce encore que nous sommes déjugés.

A ce moment-là, j'ai ressenti dans les propos tenus que j'étais un incapable, qui n'avait pas le niveau requis pour arbitrer, et qui donc n'avait pas sa place ici. J'ai donc appelé le responsable de l'arbitrage de la Bretagne, Monsieur Bernard Peron pour qu'il officie à ma place.

La compétition reprend et l'essai suivant jugé faute par les arbitres est de nouveau déjugé par le jury. A ce moment Monsieur Pierre Mathely qui officiait comme arbitre central quitte lui aussi le plateau et a demandé à être remplacé.

Je sais pertinemment que j'ai commis une faute en demandant à être remplacé en cours de compétition. Je sais que je ne suis pas infallible et que je peux me tromper dans mes décisions. Je ne suis pas un arbitre professionnel, mais simplement un bénévole, qui lorsqu'il se voit confier une tâche, l'entreprends en donnant le meilleur de lui-même. Pour préparer ce Grand Prix Fédéral, ou je devais officier comme arbitre, j'ai effectué un stage de remise à niveau ainsi que tous les arbitres bretons qui étaient présents ce week-end.



Monsieur le Président, vous pouvez prendre toutes les sanctions que vous voudrez contre ma personne, je n'en contesterai aucune, car devant autant de fatuité de la part de certains des membres du jury et la médiocrité de la prestation du délégué fédéral, je ne souhaite plus participer en tant qu'arbitre à des finales nationales, car je ne désire plus être confronté à une telle situation. Arbitrer pour mon club sera ma seule fonction dorénavant!

Et comme le dit si bien Lord Byron, « Si je suis un imbécile, du moins suis-je un imbécile qui doute, et je n'envie à personne la certitude d'une sagesse pleine de suffisance ».

C'est sur cette pensée que je vais terminer mon courrier, Monsieur Le Président, et je vous prie d'agréer mes sincères salutations distinguées.

Dolot Jean Pierre  
Futur arbitre régional

